



**SYNDICAT MIXTE POUR LA CRÉATION, L'AMÉNAGEMENT ET LA GESTION
2022-18 DE L'AÉRODROME BRIVE SOUILLAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**

L'an deux mille vingt deux et le 29 septembre à 14 h 30, le Comité du Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et la Gestion de l'Aérodrome Brive-Souillac, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays de Brive, Salle Jules Bouchet, sous la présidence de Monsieur Julien BOUNIE.

La convocation a été établie et affichée le 16 septembre 2022.

DELEGUES TITULAIRES PRESENTS :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Conseillers communautaires : M. François **PATIER** - M. Yves **GARY** - M. Jean-Paul **FRONTY** - M. Jean-Louis **LASCAUX** (arrive pour la délibération n° 18) - M. Julien **BOUNIE** - Mme Alexandra **DOUSSAUD**

Conseil Départemental de la Corrèze : Conseillères départementales : Mme Frédérique **MEUNIER** - Mme Pascale **BOISSIERAS**

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Conseiller régional : M. Valéry **ELOPHE**

Conseil Départemental du Lot : Conseiller départemental : M. Frédéric **GINESTE**

Ville de Terrasson : Conseiller Municipal : M. Roger **LAROUQUIE**

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

Conseil Départemental de la Corrèze : Président : M. Pascal **COSTE** - Vice-Président : M. Francis **COMBY**

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Vice-Président : M. Philippe **NAUCHE** - Conseillers régionaux : M. Pascal **CAVITTE** - Mme Anabelle **REYDY**

DELEGUES SUPPLEANTS REMPLACANT DES TITULAIRES ABSENTS :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Conseillers communautaires : Mme Marie-Christine **LACOMBE** représentant M. Christian **PRADAYROL** - M. Walter **MAMMOLA** représentant M. Henri **SOULIER** - M. Eddie **MARCOS** représentant M. Philippe **VIDAU**

C.C.I. de la Corrèze : M. Olivier **BRISSEAU** représentant Mme Françoise **CAYRE**

C.C.I. du Lot : M. Xavier **MIELVAQUE** représentant M. Jean **HUGON**

Communauté de Communes CAUVALDOR : M. Habib **FENNI** représentant M. Raphaël **DAUBET**

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : M. Frédéric **SOULIER** donne pouvoir à Monsieur Julien BOUNIE

Le comité syndical, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Alexandra DOUSSAUD pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Réaménagement d'un taxiway et création d'une aire de stationnement avions : validation de l'étude de faisabilité et lancement des missions de prestations intellectuelles

RAPPORTEUR : Le Président, Monsieur Julien BOUNIE

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20220929-2022-18-DE
Date de télétransmission : 06/10/2022
Date de réception préfecture : 06/10/2022

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20220929-2022-18-DE
Date de télétransmission : 06/10/2022
Date de réception préfecture : 06/10/2022

Par délibération en date du 9 septembre 2019, le Syndicat Mixte a adopté la convention d'objectifs de l'aéroport Brive-Vallée de la Dordogne fixant pour les années 2019 à 2023 la feuille de route de l'aéroport. Cette convention légalisée après sa signature par tous les membres du syndicat le 1^{er} décembre 2020 fixait dans son action 2.2 l'objectif d' « investir afin de faire évoluer l'infrastructure pour répondre aux besoins de développement du trafic ».

Lors d'échanges avec des porteurs de projet susceptibles d'implanter une activité en lien avec l'aéronautique sur la future zone d'activités, le besoin d'emplacements de stationnement avions supplémentaires et la nécessité de réaménager le taxiway desservant la future zone d'activités au regard de la typologie des avions accueillis se sont faits jour.

Aussi, afin d'envisager les travaux à réaliser et leur coût, le syndicat a commandé au groupement Dejante VRD et Construction Sud-Ouest – Arcs – Clary Architecte la réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'une aire de stationnement permettant d'accueillir 4 aéronefs type ATR 72, 2 aéronefs type A321, le réaménagement d'un taxiway complété par la construction d'un bâtiment d'une superficie de 2500 m².

Les plans des équipements projetés et l'estimation sommaire des travaux issus de l'étude de faisabilité sont joints en annexe.

L'opération de création d'une aire de stationnement avions incluant le réaménagement d'un taxiway est évaluée à 3 648 k€ HT.

L'opération de construction d'un bâtiment de 2500 m² est évaluée à 2 030 k€ HT.

Dans le cadre du débat d'orientation budgétaire préalable à l'adoption du budget 2022, la présentation de ces aménagements est intervenue et a amené le comité syndical à débattre sur leur réalisation. A l'issue du débat, le plan pluriannuel d'investissement a été modifié par délibération n° 2022-09 du 24 février 2022 visée au contrôle de légalité le 3 mars 2022. L'extension du parking aviation commerciale et le réaménagement du taxiway correspondant a été prévue dans celui-ci afin de répondre aux besoins de développement du trafic et de faciliter l'implantation de porteurs de projet dans la zone d'activités dont l'aménagement est prévu.

Afin d'accompagner le syndicat dans l'étude et la réalisation de cet investissement, le recours à un assistant à maîtrise d'ouvrage est apparu nécessaire. Conformément aux délégations que le comité syndical lui a alloué par délibération en date du 15 octobre 2021, Monsieur le Président a, par décision n° 2022-03 du 1 août 2022, attribué après consultation par procédure adaptée les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à ces travaux à la SEM Territoires pour un montant de 41 975 € HT.

Les prestations confiées portent sur :

- La définition des conditions administratives et techniques pour la conception et la réalisation des équipements,
- L'assistance au choix de la maîtrise d'œuvre,
- L'assistance au choix des autres intervenants techniques,
- L'accompagnement lors de la phase conception et lors du choix des entreprises,
- L'accompagnement lors de la phase exécution,
- La gestion financière et comptable de l'opération.

Afin de mener les études, le recours à des cabinets pour les missions de prestations intellectuelles apparaît nécessaire.

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20220929-2022-18-DE
Date de télétransmission : 06/10/2022
Date de réception préfecture : 06/10/2022

A ce stade, il convient donc de lancer les consultations pour la passation des marchés de prestations intellectuelles (maîtrise d'œuvre, OPC, coordonnateur SPS, études de sols, ...).

Il est proposé au comité syndical :

- **D'approuver** le principe de réalisation de l'opération « réaménagement d'un taxiway et création d'une aire de stationnement avions » et de valider l'étude de faisabilité présentée selon les détails (devis et plans) joints en annexe à la présente,
- **D'autoriser** Monsieur le Président du SMABS ou son représentant à lancer la consultation des marchés de prestations intellectuelles (maîtrise d'œuvre, OPC, contrôle technique CSPS, études de sols, ...) selon les procédures définies par le Code de la Commande Publique et à signer les marchés à intervenir,
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions pour exécuter la délibération et notamment signer tous les documents administratifs, financiers, techniques nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget du syndicat.

Nombre de membres en exercice :	23
Nombre de membres présents :	17
Nombre de suffrages exprimés :	18

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme

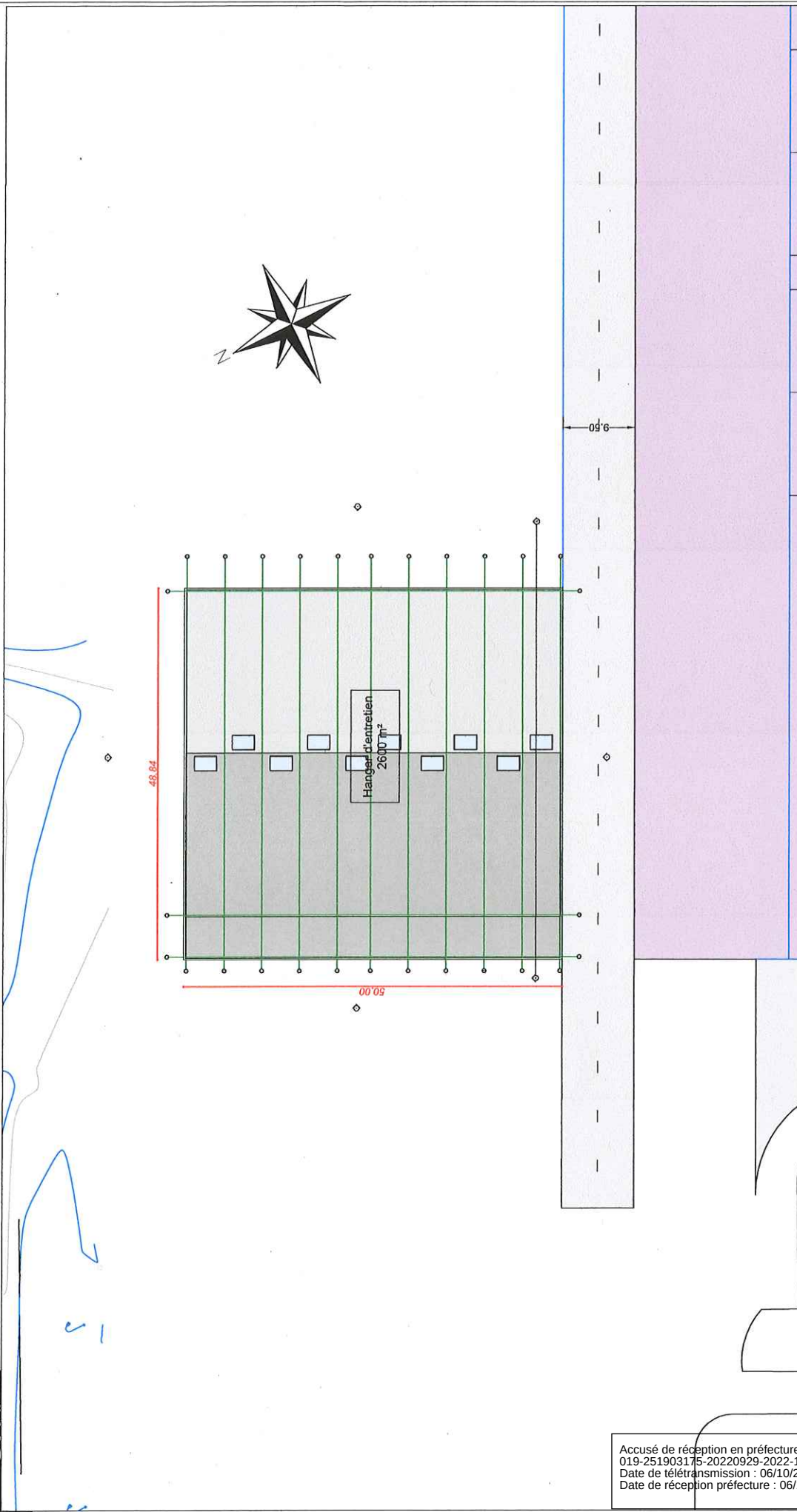
Votes : Pour :	18
Contre :	0
Abstention :	0

Le Président


Julien BOUNIE

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20220929-2022-18-DE
Date de télétransmission : 06/10/2022
Date de réception préfecture : 06/10/2022

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20220929-2022-18-DE
Date de télétransmission : 06/10/2022
Date de réception préfecture : 06/10/2022



Accusé de réception en préfecture
 019-251903175-20220929-2022-18-D-
 Date de télétransmission : 06/10/2022
 Date de réception préfecture : 06/10/2022

Projet de l'Aéroport de Brive - ESQ 03

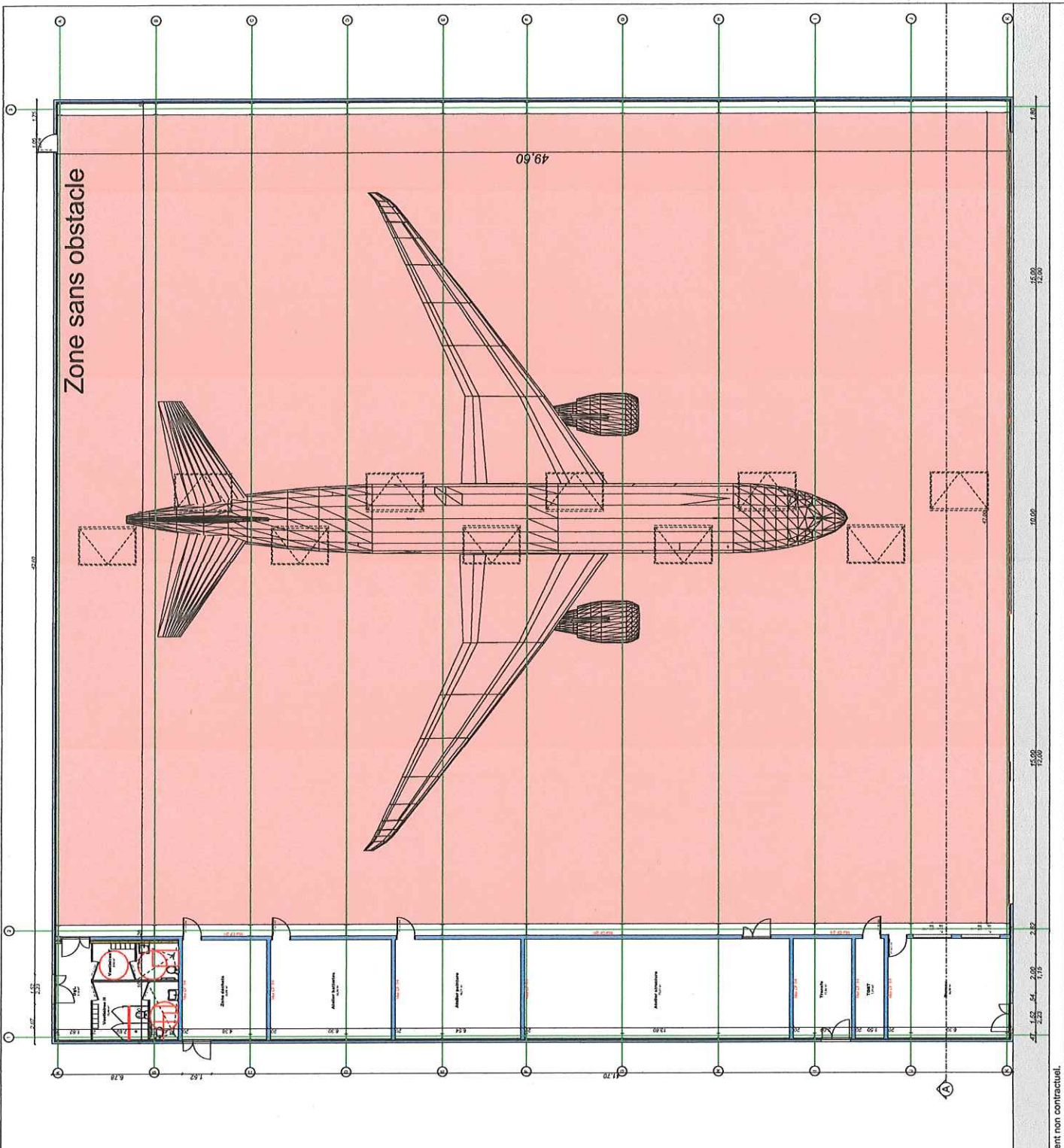
Plan de masse

Ech: 1/ 500

Dressé à Brive le 04/02/2022

Ce plan est la propriété de l'agence, il ne peut être récopié ou imité sans son accord. Document non contractuel.

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20220929-2022-18-DE
Date de télétransmission : 06/10/2022
Date de réception préfecture : 06/10/2022



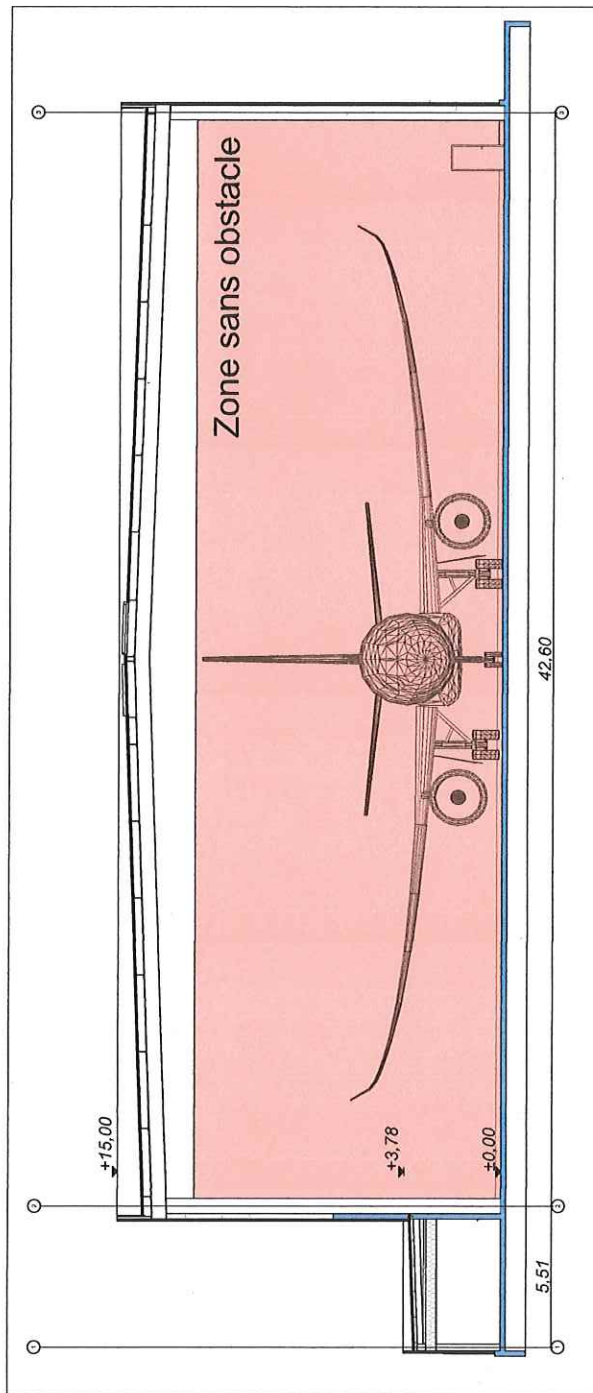
Ech: 1/200

Dressé à Brive le 04/02/2022

Le plan est la propriété de l'agence, il ne peut être recopié ou imité sans son accord. Document non contractuel.

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20220929-2022-18-DE
Date de télétransmission : 06/10/2022
Date de réception préfecture : 06/10/2022

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20220929-2022-18-DE
Date de télétransmission : 06/10/2022
Date de réception préfecture : 06/10/2022



Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20220929-2022-18-D-
Date de télétransmission : 06/10/2022
Date de réception préfecture : 06/10/2022

Projet de l'Aéroport de Brive - ESQ 03

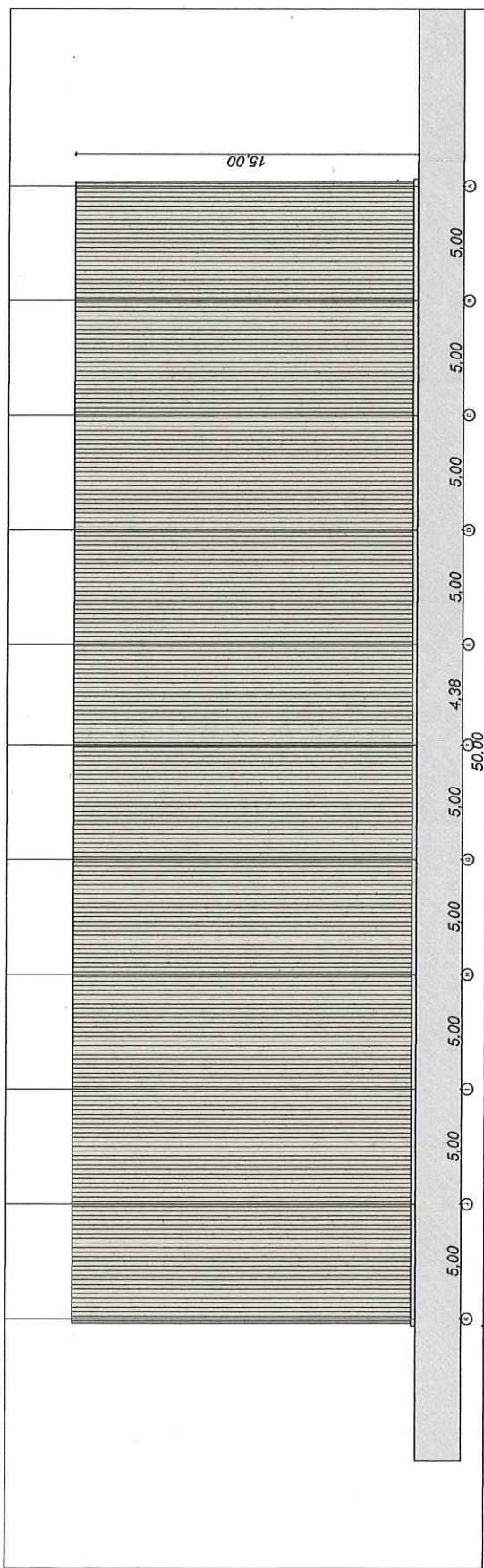
Plan de coupe AA

Ech: 1/200

Dressé à Brive le 04/02/2022

Ce plan est la propriété de l'agence, il ne peut être récopié ou imité sans son accord. Document non contractuel.

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20220929-2022-18-DE
Date de télétransmission : 06/10/2022
Date de réception préfecture : 06/10/2022



Projet de l'Aéroport de Brive - ESQ 03

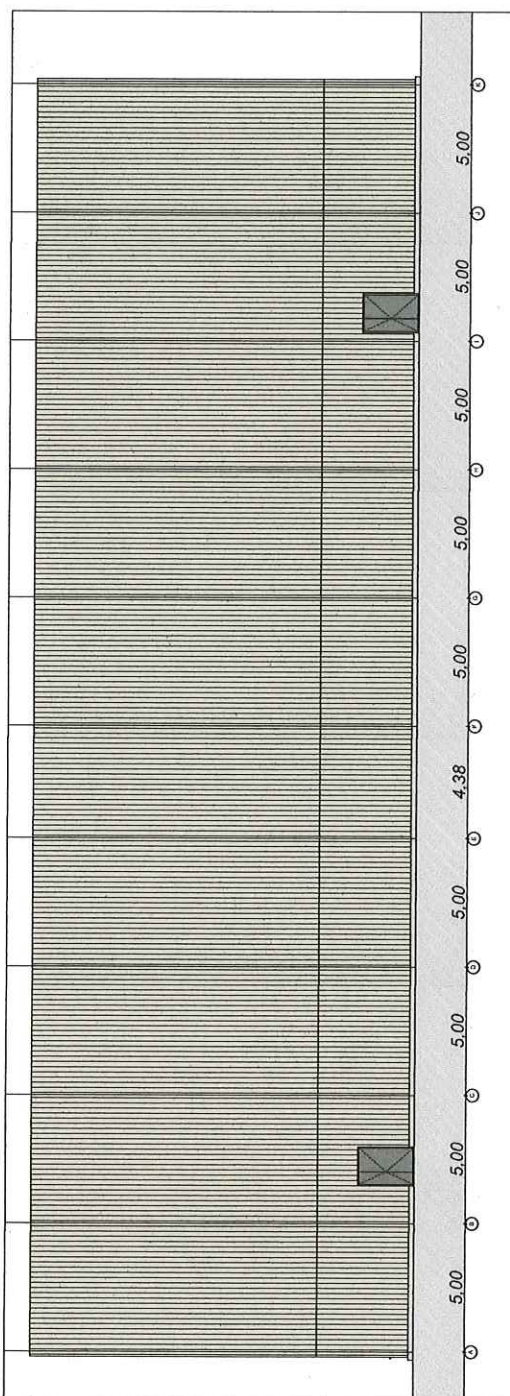
Élévations Nord et Est

Ech: 1/ 200

Dressé à Brive le 04/02/2022

De plan est la propriété de l'agence, il ne peut être recopié ou imité sans son accord. Document non contractuel.

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20220929-2022-18-DE
Date de télétransmission : 06/10/2022
Date de réception préfecture : 06/10/2022



Projet de l'Aéroport de Brive - ESQ 03
Elévations Sud et Ouest

Ech: 1/ 100

Dressé à Brive le 04/02/2022

De plan est la propriété de l'agence, il ne peut être recopié ou imité sans son accord. Document non contractuel.

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20220929-2022-18-DE
Date de télétransmission : 06/10/2022
Date de réception préfecture : 06/10/2022

Création d'un bâtiment industriel et d'un parking aviation

Devis du 08/02/2022

Solution envisagée pour bâtiment industriel 2600 m²	Montant travaux	Montant Etude de faisabilité	Montant MOE	Montant études SPS CT géotechnique	Montant Divers Imprévus	Montant Opération € H.T.	Montant Opération € T.T.C.
Construction d'un bâtiment industriel	1 753 600,00 €	28 000,00 €	175 360,00 €	19 000,00 €	52 608,00 €	2 028 568,00 €	2 434 281,60 €
Solution envisagée pour aménagement parking aviation	Montant travaux	Montant Etude de faisabilité	Montant MOE	Montant études SPS CT géotechnique	Montant Divers Imprévus	Montant Opération € H.T.	Montant Opération € T.T.C.
Création d'un taxiway et d'une aire de stationnement avion	3 329 730,00 €	12 000,00 €	233 081,10 €	6 000,00 €	66 594,60 €	3 647 405,70 €	4 376 886,84 €

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20220929-2022-18-DE
Date de télétransmission : 06/10/2022
Date de réception préfecture : 06/10/2022



Syndicat Aéroport Brive Vallée de la Dordogne
RECAPITULATIF ESTIMATION FAISABILITE BATIMENT
Valeur Février 2022

n°Lot	Désignation du lot	Montant HT Travaux
1	Terrassements VRD	50 000,00
2	Maçonnerie Gros Œuvre	169 300,00
	Dallage zone hangar	134 000,00
	Dallage zone ateliers / vestiaires	18 500,00
3	Charpente Métallique	383 000,00
4	Couverture bac acier + étanchéité	194 900,00
5	Bardages métalliques double peau	199 700,00
6	Menuiseries extérieures	8 000,00
7	Menuiseries intérieures / cloisons sanitaires	18 700,00
8	Plâtrerie - Peinture	22 600,00
9	Carrelage faïence vestiaires	4 900,00
10	Electricité	90 000,00
11	Plomberie sanitaires	60 000,00
12	Portes levantes (15,00+10,00+15,00) x 12,00 m ht	400 000,00
TOTAL TRAVAUX Hors Taxes =		1 753 600,00 € HT
- Etudes :		
	- Etude faisabilité (forfait)	28 000,00 € HT
	- Honoraires Architecte (forfait) - bureaux d'études	175 360,00 € HT
	- Géomètre	5 000,00 € HT
	- Bureau de contrôle	5 000,00 € HT
	- Coordonnateur SPS	3 000,00 € HT
	- Etude de sol	6 000,00 € HT
MONTANT DES TRAVAUX HORS TAXE		1 975 960,00 € HT

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20220929-2022-18-DE
Date de télétransmission : 06/10/2022
Date de réception préfecture : 06/10/2022

